

Guide d'utilisation du Téléservices pour les parents d'élèves de 3ème pour saisir les vœux définitifs d'orientation

1. Se connecter au service <https://teleservices.ac-rouen.fr/ts/>



Saisir l'identifiant donné par le collège.

Saisir le mot de passe.

Attention ! Le mot de passe donné par le collège était provisoire, vous l'avez modifié lors de votre 1ère connexion. C'est donc le mot de passe modifié que vous devez saisir.

2. Cliquer sur le volet **Orientation**



3. Validez les intentions provisoires

Il est indispensable de valider les intentions provisoires pour pouvoir saisir les choix définitifs.

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Deuxième trimestre ou premier semestre : AVIS PROVISOIRE(S) D'ORIENTATION.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Cet avis ne constitue en aucun cas une décision d'orientation. Il doit vous permettre de poursuivre la réflexion sur le projet de formation de votre enfant avant de formuler des choix définitifs au 3^e trimestre / 2^d semestre.

Intention 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR Avis favorable

Motivations du conseil de classe concernant le ou les avis défavorables ou réservés et recommandations :

Sans objet.

Vous avez pris connaissance et accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe le 11/05.

Dans cet exemple, le responsable légal a validé l'avis.

4. Faire les choix définitifs

- 2nde générale et technologique ou 2nde STHR

SERVICE EN LIGNE ORIENTATION

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1 ↓ ↑ 🗑️

2de générale et technologique ou 2de STHR ?
 2de professionnelle
 1re année de CAP

AJOUTER UN CHOIX ANNULER VALIDER

Dans cet exemple, le responsable légal a choisi comme vœu n°1 : **2nde générale et technologique ou 2 STHR.**

Il faut maintenant valider ce choix.

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

- 2de professionnelle

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1 ↓ ↑ 🗑️

2de générale et technologique ou 2de STHR ?
 2de professionnelle
 1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UN CHOIX

ANNULER VALIDER

N'oubliez pas de valider.

- 1ère année de CAP

1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s)

Vous devez obligatoirement saisir un choix. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Choix 1 ↓ ↑ 🗑️

2de générale et technologique ou 2de STHR ?
 2de professionnelle
 1re année de CAP

Vous pouvez préciser le métier ou la formation qui intéresse votre enfant : ?

Sous statut scolaire ? Sous statut d'apprenti ?

AJOUTER UN CHOIX

ANNULER VALIDER

N'oubliez pas de valider.

Dans cet exemple, le responsable légal a saisi comme choix : **2de professionnelle**.

Dans ce cas-là, **il est nécessaire de préciser la formation.**

Utilisez le guide Onisep *Après la 3ème* qui a été distribué à chaque élève de 3ème du collège afin de mettre les bons intitulés.

Il faut aussi cocher si c'est sous statut scolaire (en lycée professionnel) ou sous statut d'apprenti (en CFA).

Nous vous conseillons de faire **plusieurs choix** en 2de professionnelle.

Dans cet exemple, le responsable légal a saisi comme choix : **1ère année de CAP**.

Dans ce cas-là, **il est nécessaire de préciser la formation.**

Utilisez le guide Onisep *Après la 3ème* qui a été distribué à chaque élève de 3ème du collège afin de mettre les bons intitulés.

Il faut aussi cocher si c'est sous statut scolaire (en lycée professionnel) ou sous statut d'apprenti (en CFA).

Nous vous conseillons de faire **plusieurs choix**.

Remarques importantes :

- Seuls 3 choix sont possibles.

- **L'ordre des choix est important** puisque l'ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence (Le 1^{er} choix est le choix préféré).

- Différents choix sont possibles. Vous pouvez, par exemple, mettre ces 3 choix :

- Choix n°1 : 2nde professionnelle

BAC PRO Métiers du commerce et de la vente Option A : animation et gestion de l'espace commercial

- Choix n°2 : 2nde professionnelle

BAC PRO Gestion-Administration

- Choix n°3 : 2nde générale et technologique

- Vous recevrez un email de confirmation indiquant les choix saisis.